

Association Promotion Autonomie et Santé 82 (APAS 82)  
34 / 36 Boulevard du 4 septembre CASTELSARRASIN  
05 63 32 71 80 - [www.apas82.fr](http://www.apas82.fr) – [contact@apas82.fr](mailto:contact@apas82.fr)



## LABEL DROITS DES USAGERS

« En Route, sur le chemin de la santé »

*Bien vieillir et vivre chez soi jusqu'au bout de la vie*  
(Projet associatif de l'APAS 82)

## Le porteur du projet

**Nom** : Association **P**romotion **A**utonomie et **S**anté 82

**Sigle** : APAS 82

**Statut juridique** : Association loi 1901 - Non lucrative

**Adresse siège social** : 34/36 Bd du 4 septembre - 82100 Castelsarrasin

**Téléphone** : 05.63.32.71.80 - **Fax** : 05.63.32.71.88

**Courriel** : [contact@apas82.fr](mailto:contact@apas82.fr)

**Site** : [www.apas82.fr](http://www.apas82.fr)

**N° de Siret / Siren** : 310 037 098 00 79

**Code NAF (APE)** : 8690 D

**Adresse de l'antenne, si différente** : 275 rue du Clos Maury - 82000 Montauban

## Identification du responsable et de la personne chargée du dossier

### Le représentant légal

Patrick **MALPHETTES**, Président

**Téléphone** : 05.63.32.71.80

**Courriel** : [patrick.malphettes@orange.fr](mailto:patrick.malphettes@orange.fr)

En cas d'absence, contacter Marie **ALAYRAC**, Directrice

**Téléphone** : 05.63.32.71.80

**Courriel** : [direction@apas82.fr](mailto:direction@apas82.fr)

### La personne chargée du projet

Marie **ALAYRAC**, Directrice

**Téléphone** : 05 63 32 71 80

**Courriel** : [direction@apas82.fr](mailto:direction@apas82.fr)

En cas d'absence, contacter Patrick **MALPHETTES**, Président



## Sommaire du dossier

<b>Présentation de l'association, porteur du projet</b> .....	4
✓ L'APAS 82.....	4
✓ Coordonnées.....	4
✓ La Gouvernance de l'association .....	4
✓ Quelques chiffres .....	4
✓ Les services .....	5
✓ Nos sites .....	6
✓ APAS 82 - Entreprise solidaire .....	6
<b>Fiche action du projet présenté</b> .....	7
✓ Dénomination de l'action.....	7
✓ Diagnostic / contexte.....	7
✓ Descriptif de l'action / objectifs.....	8
✓ Territoire d'action .....	11
✓ Moyens nécessaires et ressources disponibles .....	12
✓ Méthodologie et déroulement .....	12
✓ Méthode d'évaluation prévue pour l'action et indicateurs retenus .....	12
✓ Pilote du projet.....	13
✓ Contributeurs.....	13
✓ Chiffrage de l'action .....	13
✓ Coût total de l'action.....	14
✓ Bilan de l'action et perspectives du projet.....	14

## Présentation de l'association, porteur du projet

### ✓ L'APAS 82

L'APAS 82 est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 26 février 1975 par des usagers bénévoles, pour assurer la gestion du Centre de Soins Infirmiers de Castelsarrasin, lui-même mis en place par une congrégation locale en 1961.

But de l'association, Art II des statuts : « L'Association a pour objet, d'une part, de mettre à la disposition de la population, des services, des établissements et des activités permettant de promouvoir le maintien à domicile des personnes et d'autre part, de proposer aux directeurs d'établissements et de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des prestations en lien avec leur activité, notamment en matière d'information, de formation, de conseil, d'accompagnement qualité, d'audits et d'évaluation externe telle que visée à l'article 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans le cadre de la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées, l'association a vocation à aider les malades et les familles de malades, les renseigner, les soutenir, à sensibiliser l'opinion et à agir auprès des organismes officiels, pour aider les familles et promouvoir la recherche ».

Depuis le 1<sup>er</sup> aout 2013, l'Association Promotion Autonomie et Santé 82 (APAS 82), anciennement dénommée Association Pour la Promotion de la Santé (APPS) a regroupé ses activités avec les services des associations France Alzheimer 82 et Accueil Alzheimer 82, par l'intermédiaire d'un apport partiel d'actif. Ainsi, aujourd'hui, l'APAS 82 développe ses activités à Castelsarrasin, à Montauban et à Caussade.

Sur la mandature 2016 / 2017, l'APAS 82 compte 201 adhérents.

L'APAS 82 adhère à la fédération nationale Adessadomicile, Fédération Nationale d'Aide, de Soins et d'Accompagnement à la Personne.

### ✓ Coordonnées

Adresse postale : APAS 82 - 34/36 Boulevard du 4 septembre - 82100 CASTELSARRASIN

Téléphone : 05 63 32 71 80 (accueil standard identique pour les trois sites)

Mail : [contact@apas82.fr](mailto:contact@apas82.fr)

Site : [www.apas82.fr](http://www.apas82.fr)

Blog : [www.miam-nutrition.fr](http://www.miam-nutrition.fr)

Page Facebook : APAS82 et miam-nutrition

### ✓ La Gouvernance de l'association

L'APAS 82 est administrée par un Conseil d'Administration (CA) comptant 21 membres. Son Président, depuis le 31 mai 1994, est Patrick MALPHETTES. Le CA se réunit une fois par mois et est très impliqué dans la vie de l'association et l'évolution des services.

Le binôme Président / Directrice Générale constitue « La Direction ».

### ✓ Quelques chiffres

L'APAS 82 a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 3 489 637 euros et un résultat net de 172 085 euros.

Les salariés au 31 décembre 2017 étaient au nombre de 99 soit 77 Equivalents Temps Plein.

L'APAS 82 est propriétaire de ses locaux à Castelsarrasin et Caussade, et locataire à Montauban. Près de 250 interventions par jour sont réalisées auprès de bénéficiaires pour des soins d'hygiène, des soins techniques, de l'aide ou de l'accompagnement.

Au total, une quarantaine de personnes est accueillie tous les jours au sein des Accueils de Jour.

Les services sont placés sous l'autorité de Marie ALAYRAC, Directrice Générale, depuis le 1<sup>er</sup> août 2013.

### ✓ Les services

Les services sont placés sous l'autorité de l'équipe de direction et gérés quotidiennement par une équipe d'encadrement.

Chaque service détient un N° de FINESS qui lui est propre. Ils sont situés à :

- Castelsarrasin : 34 / 36 Boulevard du 4 septembre
- Montauban : 275 Rue du Clos Maury
- Caussade : 31 Rue de la République

### **Centre de Soins Infirmiers (CSI) et autres actions de santé publique**

En février 1975, le Centre de Soins Infirmiers est créé. Aujourd'hui, il intervient annuellement auprès de 1 200 personnes de Castelsarrasin et des environs. Dans le cadre de sa mission de Centre de Santé, le CSI met également en œuvre des actions de promotion de la santé à destination de la population de proximité (ateliers équilibre, ateliers mémoire, ateliers nutrition, actions de prévention du risque infectieux ...).

Depuis 2016, l'APAS 82 est un opérateur de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Tarn et Garonne. Dix projets portés par l'APAS 82 ont été soutenus par cette instance : six d'entre eux ont été développés, dans un but de prévention primaire, au profit des séniors de plus de 60 ans. L'un d'entre eux a été mis en place dans le cadre du SPASAD porté par l'APAS 82.

### **Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - Agrément Préfet du département**

En 1979, l'Association met en place un Service de Soins Infirmiers A Domicile. A ce jour, la capacité financée de ce service est de 82 places dont 6 places pour les personnes en situation de handicap.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, à titre expérimental, dans le cadre d'un CPOM signé avec l'ARS Occitanie et le Conseil Départemental 82, l'APAS 82 porte un SPASAD de 15 places, en interne, dans un souci de favoriser la coordination entre le SAAD et le SSIAD.

### **Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)**

Une Equipe Spécialisée Alzheimer de 10 places vient, depuis septembre 2011, compléter l'offre de service du SSIAD et permet aux personnes atteintes de pathologies de type Alzheimer de bénéficier de séances d'accompagnement et de réhabilitation cognitive.

### **Organisme de Formation Professionnelle Continue - DIRECCTE - Numéro de déclaration d'activité 73 : 8200231 82**

Fin 1997, l'APAS 82 se dote d'un Organisme de Formation Professionnelle continue. Cet organisme se positionne comme un service complémentaire aux autres services gérés par l'APAS 82, en contribuant à la professionnalisation des métiers de proximité dans la branche de l'Aide à Domicile et en favorisant l'accès à l'emploi par la formation (démarche active d'insertion).

L'APAS 82 a un agrément pour dispenser la formation « Assistant de Soins en Gériatrie ».

### **Deux Accueils de Jour pour personnes en perte d'autonomie, l'un à Montauban de 27 places, avec une antenne à Caussade et un à Castelsarrasin de 15 places - Agrément Président du Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé**

En décembre 2003, l'association ouvre une nouvelle activité : l'Accueil de Jour pour personnes en perte d'autonomie. Cet établissement est le premier service d'hébergement géré par l'APAS 82. L'objectif de cette structure s'inscrit dans la vocation associative de l'APAS 82 qui est celle de favoriser le maintien à domicile des personnes.

L'APAS 82 gère aujourd'hui deux Accueils de Jour, l'un à Castelsarrasin de 15 places médicalisées et l'autre à Montauban de 27 places plus spécifiquement dédié aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées. Ce dernier déconcentre trois fois par semaine 7 places à Caussade depuis le 1<sup>er</sup> février 2016.

## **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Agrément simple et qualité renouvelés le 8 mars 2017 et autorisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016**

En 2005, est lancé le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Ce service se développe via une activité de mandataire et prestataire.

Le SAAD autorisé, est tarifé par le Conseil Départemental depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Son territoire d'intervention est le département.

### **Deux Plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR)**

L'APAS 82 gère deux plateformes d'accompagnement et de répit sur le territoire de santé du Tarn et Garonne. Ces services, portés par les accueils de jour de Montauban et Castelsarrasin, créés respectivement en janvier 2013 et septembre 2018 ont pour vocation d'accompagner les aidants familiaux dans le processus évolutif de la maladie neurodégénérative présentée par leurs proches.

### **Le bureau itinérant**

Ce nouveau service ouvert en 2014, géré par les bénévoles de l'APAS 82, à l'interface des autres services de l'APAS 82, a pour objet de délocaliser les actions de conseil, d'information en matière de santé publique dans les communes les plus isolées du département.

C'est un outil qui permet aussi à l'APAS 82 de déployer des actions de prévention (biblio-santé-itinérant).

#### ✓ Nos sites



**SITE DE CASTELSARRASIN**



**SITE DE MONTAUBAN**



**SITE DE CAUSSADE**

#### ✓ APAS 82 - Entreprise solidaire

L'APAS 82 est agréée comme entreprise solidaire d'utilité sociale, au sens de l'article L.3332-17 du code du travail, enregistré sous le N°APS82 - DIRECCTE UT82-2015-09-21.

Cet agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 11 septembre 2015.

## Fiche action du projet présenté

### ✓ Dénomination de l'action

L'action présentée ici, intitulée « En route, sur le chemin de la santé », soutenue par la conférence des financeurs de Tarn et Garonne en 2017, est une suite au projet « biblio-santé itinérant » soutenue par la conférence des financeurs au titre de l'exercice 2017.

Ce projet itinérant de prévention en santé publique destiné aux personnes de plus de 60 ans, s'inscrit pleinement dans le parcours de soins des personnes, au sens du Programme Régional de Santé. Ecouter, Orienter, Dépister, Conseiller, sont les principes fondamentaux du projet présenté.

### ✓ Diagnostic / contexte

Cette action itinérante découle du besoin repéré par l'APAS 82, en termes de manque d'informations, de conseils, de connaissances autour de la prévention en santé dans certaines zones isolées du département.

En 2014, l'APAS 82 s'est doté d'un bureau itinérant (camion aménagé en bureau) afin d'apporter des réponses de proximité, à un besoin de santé publique non satisfait.

Grâce au soutien de la conférence des financeurs, en 2017, l'APAS 82 a pu renforcer les actions en place, en transformant son service d'informations en biblio-santé itinérant. 6 communes sont ciblées (Caylus, Lafrançaise, Molières, Réalville, Saint-Nicolas-De-La-Grave, Sainte-Juliette) et bénéficient actuellement de ce service. Le principe du service est de pouvoir mettre à la disposition des séniors de ces communes, gratuitement et à raison d'une fois par mois, des ouvrages en lien avec des thématiques de prévention (la nutrition, l'équilibre, la gestion du stress, le sommeil, l'observance médicamenteuse...). Par l'intermédiaire du prêt des ouvrages, des échanges ont lieu autour de la prévention, de questions relatives à la santé les concernant, des dépistages des maladies chroniques ou aiguës. Ces permanences, co-animées, par des bénévoles et l'IDE de l'APAS 82 référente des actions de santé publique, sont animées sur des jours réguliers, notamment lors des jours de marché. Les personnes peuvent venir pour emprunter des livres, échanger sur leurs questions ou bien simplement par curiosité. Le service est innovant et suscite des interrogations qui peuvent être un moteur pour donner l'envie aux personnes de faire le premier pas vers le bureau itinérant. L'ambiance est bienveillante, chaleureuse et aujourd'hui, des habitués retrouvent régulièrement l'équipe du biblio-santé-itinérant pour emprunter des livres, des revues en santé, ou simplement pour échanger sur des questions de santé autour d'un café offert au sein du bureau.

Tout au long du déploiement du projet, l'équipe du biblio-santé-itinérant s'est aussi attachée à faire du lien avec les partenaires sociaux, médicaux ou médico-sociaux. Ainsi, régulièrement, et dans une logique de parcours de soins coordonné, les séniors qui ont fait le premier pas pour venir découvrir le service, sont réorientés vers les partenaires les plus proches.

Le premier bilan de ce dispositif itinérant de proximité nous a permis de mettre en exergue qu'il est tout d'abord important de rétablir une relation de confiance entre les usagers et le système de santé. La prévention en santé reste trop souvent stigmatisée et un accompagnement est indispensable. Les thématiques ciblées, dans le cadre du service ont été la prévention et le dépistage du cancer du sein, du colon et de la peau, la maladie de Lyme, la prévention de l'isolement, du sommeil et de la nutrition mais aussi les maladies chroniques telles les maladies cardio-vasculaires et le diabète. Ces thématiques-là sont nées de notre repérage du terrain en termes de besoins et de questions les plus souvent abordées par la population des séniors.

Les permanences sous cette forme ont permis de sensibiliser une moyenne de 20 personnes par permanence. Au début de l'année 2018, au regard de ces résultats, nous avons souhaité développer et transformer le service de biblio-santé itinérant pour permettre aux séniors des communes visées par l'action, de bénéficier d'un service de prévention doté de divers outils, où chacun peut être accompagné en fonction de ses besoins. A la demande des personnes rencontrées, nous avons voulu d'une part, introduire de nouvelles informations en matière d'accès aux droits et des différents dispositifs

concernant l'aménagement du logement et d'autre part, par la présence systématique d'une infirmière, développer des actions spécifiques de dépistage (poids, tension artérielle et dépistage auditif).

Les nouveaux services proposés dans cette prestation globale de prévention en santé a permis au dispositif de prêts de livres en santé, très apprécié par la population, de continuer à exister, en élargissant les références proposées.

Enfin, dans un souci de parcours de soin global, nous avons proposé aux personnes accueillies en 2018 de réaliser « une fiche passeport santé » dans laquelle l'on recense toutes les données recueillies et qui peuvent servir de support d'orientation vers le médecin traitant.

## ✓ Descriptif de l'action / objectifs

### Objectifs de l'action

On peut lister les objectifs de l'action comme suit

- Améliorer le bien-être physique et psychique des seniors par des moyens simples d'information
- Faciliter l'accès à la prévention et au dépistage, par l'intermédiaire d'un service de proximité
- Permettre aux participants de comprendre les effets du vieillissement et adapter leurs comportements pour éviter de développer une pathologie chronique et/ou invalidante
- Permettre aux seniors de devenir acteur de leur santé
- Créer du lien social par l'intermédiaire de ces permanences itinérantes, conviviales et dynamiques
- Intégrer le service dans le parcours de soins de la personne et ne pas offrir de services cloisonnés
- Dépister les troubles auditifs
- Repérer les différents facteurs de risques en lien avec l'apparition de certaines maladies
- Participer à la prévention primaire et secondaire

### Descriptif de l'action :

L'action se déroule en plusieurs étapes. Elle comprend une phase de mise en place, de déroulement et d'évaluation.

#### ➔ *En amont de l'action*

Notre expérience nous a permis de mettre en exergue l'importance à développer un temps de communication autour de l'action avant la phase de démarrage.

Ainsi, en amont, nous avons pris contact avec les élus de chaque commune ciblée afin d'aller leur présenter le projet et leur proposer d'en être partie prenante sur le plan de la communication, auprès de leurs habitants. L'aide à la communication par l'intermédiaire des communes est un vecteur important pour faire connaître le service mais aussi lui donner de la crédibilité.

Nous avons aussi pris le soin d'informer tous les partenaires « santé » des communes de notre venue et des liens que nous pourrions être amenés à créer avec eux. Le service est complémentaire et ne veut en rien se substituer à l'existant. Il est un relai des partenaires. Le service « En route, sur le chemin de la santé » cherche à obtenir les informations existantes en matière de santé sur les communes, pour pouvoir les relayer aux participants.

L'infirmière qui assure le déploiement des permanences, a bénéficié, en amont de la mise en place du projet :

- Une formation-sensibilisation relative à l'accès aux droits en partenariat avec les caisses
- Une formation-sensibilisation autour du dépistage sensoriel.
- Un diplôme Universitaire « Pratiques Cliniques en Gériatrie »



Des réunions préparatoires entre l'infirmière et les bénévoles qui participent au développement des permanences ont aussi été organisées en amont. L'idée était de permettre aux bénévoles de s'emparer du nouveau projet, de lui donner du sens et de contribuer à son développement. Les réponses apportées eu-égard à la prévention, le sont toujours par l'IDE tandis que les bénévoles réalisent l'accueil des personnes, explicitent l'intérêt du projet, et peuvent être amenés à faire patienter les personnes, quand plusieurs attendent pour bénéficier d'un conseil.

➔ ***Le déroulement de l'action « En route, sur le chemin de la santé »***

Chaque permanence est co-animée par une infirmière spécialisée en prévention en santé publique et un bénévole de l'association. L'infirmière spécialisée en santé publique est détachée du Centre de Santé Infirmier pour réaliser cette action de son démarrage jusqu'à son évaluation finale.

En 2018, nous avons organisé les permanences au sein de 10 communes ciblées, au rythme d'une fois par trimestre, sur deux demi-journées consécutives de 3h30, pendant une durée de 9 mois, soit 3 permanences de deux demi-journées pour chaque commune.

Nous avons organisé ces demi-journées selon deux temps distincts et complémentaires :

➔ ***Temps 1 : Première demi-journée : « Accueil, Information, Conseil, Orientation en santé publique »***

Ce temps de 3h30, permet à l'équipe en charge du projet, de prendre contact avec les personnes intéressées pour bénéficier de conseils en santé. Il est un temps d'accueil, d'écoute et de repérage des besoins. Des réponses peuvent être apportées aux bénéficiaires au regard des questions posées, des prêts de livres sont proposés en fonction des besoins mis en exergue. Les personnes peuvent aussi être orientées vers les partenaires « santé » définis, en amont, comme adéquats, par le service.

Les informations qui peuvent être données tournent autour des thématiques pour lesquelles nous avons des documentations et connaissances spécifiques. Elles peuvent être listées comme suit :

- L'alimentation, la nutrition et la dénutrition, l'équilibre alimentaire
- La vaccination
- Le dépistage des cancers et des maladies chroniques
- L'accès aux droits en matière de santé
- L'adaptation du logement
- Les activités, les services locaux

Les ressources d'informations qui peuvent être données, au-delà des livres disponibles au sein du biblio-santé-itinérant, sont les documentations INPES, les ressources-informations des partenaires (flyers), les documentations « accès aux soins » des caisses, les informations sur les actions de prévention portées par les autres partenaires qui ont bénéficié de la conférence des financeurs.

Au-delà du temps d'information, nous avons souhaité inscrire ce temps dans une démarche d'éducation thérapeutique. Avec le recul et l'expérience de notre service de biblio-santé itinérant, on s'aperçoit bien souvent que le "problème" n'est pas tant sur le fait que la personne soit dépourvue d'informations mais sur ce qu'elle décide d'en faire. Ainsi, le choix d'un service de proximité, réside dans notre désir de prendre le temps d'accompagner la personne à adopter un comportement différent vis à vis de sa santé et l'aider à comprendre l'intérêt d'adopter un tel comportement.

Après ce premier temps d'information personnalisé, il est proposé à tous les seniors venus lors de cette première demi-journée, de s'inscrire au dépistage santé organisé le lendemain lors « du Temps 2 ». Des rendez-vous programmés sont ensuite organisés.

Enfin, nous remettons aux participants, une auto-évaluation de repérage de la fragilité, par l'intermédiaire de la grille FRAGIRE. Cette première grille d'évaluation est remise le lendemain, lors du temps 2, à l'infirmière. Cela permet à cette dernière de repérer les premiers facteurs de risques en matière de santé et de pathologies chroniques.

Nous avons souhaité laisser peu de temps entre les deux RDV afin de profiter de l'élan du premier entretien et maintenir les personnes dans cette dynamique de prévention.

### ➔ **Temps 2 : seconde demi-journée : « Dépistage »**

La seconde demi-journée de permanence est dédiée au dépistage en santé des séniors. Elle est d'une durée totale de 4 heures. Un temps de 20 à 25 minutes pour chaque inscrit est prévu afin de pouvoir proposer ce service personnalisé à une douzaine de personnes.

Le dépistage organisé par le service itinérant est un complément aux bilans de santé mis en place par les caisses de retraites complémentaires ou la CPAM. Ils s'inscrivent dans des objectifs de prévention primaire. L'existence d'un risque de développement d'une maladie chronique est recherchée. Le dépistage peut aussi s'inscrire dans des objectifs de prévention secondaire dès lors que la personne a mis en exergue l'identification d'une pathologie déjà existante.

Les axes de dépistage qui sont déployés par l'infirmière en charge de l'action sont les suivants :

#### ➔ **Repérage d'un risque cardio-vasculaire**

- on s'appuie notamment sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé en matière d'évaluation du risque en s'inspirant de la « Fiche mémo- Evaluation du risque cardio vasculaire » qu'elle a mis en place et de l'outil SCORE pour les jeunes séniors de moins de 65 ans. Pour toutes les personnes, on recueille : âge, sexe, pression artérielle et statut tabagique.
- l'évaluation du risque cardio-vasculaire nécessite l'exploration d'une anomalie lipidique, qui ne peut pas être réalisée dans le cadre du service itinérant, mais une information est communiquée à la personne sur l'importance à réaliser chaque année, sur prescription médicale, un bilan sanguin complet.

#### ➔ **Repérage d'un risque en matière de masse corporelle**

Si l'IMC (Indice de Masse Corporelle) est inférieur à 21, il est complété par l'évaluation du statut nutritionnel avec le MNA (Mini Nutritional Assessment). Un risque de dénutrition peut ainsi être identifié.

Des conseils en matière de nutrition et d'équilibre alimentaire sont donnés aux personnes et une orientation vers le médecin traitant est réalisée.

#### ➔ **Repérage d'un risque de chute**

Les chutes des séniors sont des motifs récurrents d'hospitalisation voire de placement définitif en EHPAD. Nous proposons un questionnaire simple constitué de 10 items pour identifier si la personne présente des facteurs de risque pouvant induire des chutes. L'objectif du dépistage est d'identifier un risque élevé de chute, avant que cela ne se produise, afin de pouvoir initier à temps des mesures préventives.

#### ➔ **Repérage des troubles auditifs**

Chez les séniors, le repli sur soi, l'indifférence ou l'isolement ne sont pas toujours un signe de déclin cognitif. Ils peuvent traduire une baisse auditive, qui peut favoriser ou aggraver d'autres pathologies.

Ainsi, nous proposons aux participants de bénéficier d'un test d'acoumétrie phonique et instrumentale. Ce test non invasif est parfaitement indolore et sans danger. Il peut être réalisé par une infirmière (selon le décret de compétences). Cet examen exige seulement un matériel adapté et un environnement calme et confortable.

- concernant l'acoumétrie phonique, cela consiste à tester l'audition du patient en lui demandant de répéter certains mots, chuchotés mais également à voix normale, en s'éloignant de plus en plus de lui. On mesure à partir de quelle distance le patient est capable de répéter correctement les mots.
- concernant l'acoumétrie instrumentale, nous proposerons deux tests : celui de Weber et celui de Rinne. Ces deux tests simples qui se pratiquent avec un diapason ont pour but pour premier de

comparer la perception du son des deux oreilles et ensuite d'examiner si le son est mieux entendu ou non devant l'entrée du conduit auditif externe.

L'association des résultats de ces deux tests instrumentaux permet de différencier une surdité de transmission, d'une surdité de perception.

Nous ne pratiquons pas d'audiométrie, cet acte étant réservé à un praticien expert (médecin, ORL).

Associés à ces tests, nous proposons, un questionnaire de Test Auditif Court (TAC), comprenant 6 questions afin de compléter le dépistage d'un éventuel déficit auditif.

Les résultats de l'acoumétrie sont donnés à la personne dépistée. Cette dernière, pourra au besoin, être orientée vers son médecin traitant.

Notre volonté est d'inscrire ce temps de dépistage dans un parcours de soins coordonnés. C'est pourquoi, nous avons proposé la mise en place, pour chacune des personnes, d'une fiche passeport santé qui pourra faire le lien entre ces dernières et leur médecin traitant. Les actions de dépistage sont multidimensionnelles et permettent de recentrer vers un accompagnement global de la personne.

La fiche passeport santé transmise aux participants, permet de recentrer l'ensemble des données mises en évidence et notamment

- Une grille générale permettant de repérer les facteurs de risques de la personne.
- Un tableau qui reprendra les mesures réalisées et leurs résultats (SCORE, IMC, MNA, Echelle d'Evaluation de la Fragilité Sociale, TCA, FRAGIRE)
- Un commentaire en fin d'évaluation avec les conseils pratiques communiqués à la personne

A la fin du temps 2, une collation équilibrée est offerte aux participants (fruit, boisson chaude et laitage)

L'IDE en charge de l'action, consécutivement à ce temps de dépistage donne des conseils simples et pratiques pour inciter les personnes à modifier certaines habitudes de vie et en comprendre l'intérêt.

Ce service innovant contribue à la prévention de la perte d'autonomie, au repérage de la fragilité, à l'apparition de certaines maladies chroniques. Il est un moteur pour inciter la personne à être actrice de sa santé, mais il est aussi un relai et une passerelle qui participe à l'articulation de la prévention dans un parcours de soins coordonné.

## ✓ Territoire d'action

10 communes sont aujourd'hui concernées par le projet

- Castelsarrasin
- Caussade
- Caylus
- Lafrançaise
- Moissac
- Montauban
- Montech
- Saint-Nicolas de la Grave
- Sainte-Juliette
- Valence d'Agen

## ✓ Moyens nécessaires et ressources disponibles

Moyens en termes de communication : flyers, réalisation d'articles de presse, réunions d'information.

Moyens humains

- Une salariée de l'APAS 82 mise à disposition pour le temps de déploiement de l'action (1 IDE) et le temps des déplacements. Du temps de communication autour de l'action doit aussi être prévu au budget pour cette salariée
- La Directrice de l'APAS 82 pour le suivi de l'action
- Des bénévoles de l'APAS 82.

Moyens matériels : Le Bureau Itinérant, des livres et revues à mettre à disposition, du matériel pour réaliser les tests d'audiométrie

## ✓ Méthodologie et déroulement

L'action s'est déroulée pendant une durée de 9 mois, avec un démarrage en avril 2018 et une fin en décembre 2018, selon le calendrier ci-après :

- En amont de l'action : Mars 2018 : temps de communication autour de l'action, prise de contact avec les 10 communes et les partenaires « santé », mise en place du calendrier des permanences pour les 9 mois à venir. Préparation et formation des équipes de bénévoles qui vont déployer l'action. Préparation de l'IDE au nouveau dispositif à déployer (formation accès aux soins + dépistage auditif)
- Avril 2018 - Décembre 2018 : Déploiement des permanences dans les communes. 3 actions par communes, soit 6 permanences par communes seront développées. En tout, ce sont 60 permanences qui auront lieu.
- Septembre 2018 : Bilan intermédiaire de l'action selon des critères qualitatifs et quantitatifs
- Décembre 2018 : Bilan final de l'action selon des critères qualitatifs et quantitatifs

Ce projet fait suite au projet « biblio-santé » itinérant, déployé pendant 10 mois au sein de 6 communes.

## ✓ Méthode d'évaluation prévue pour l'action et indicateurs retenus

La mise en œuvre de cette action a fait l'objet d'une évaluation régulière :

- Après le 1er mois : évaluation entre l'IDE et les bénévoles pour mettre en évidence les éventuelles difficultés relevées, évaluer les moyens de communication mis en œuvre (nombre de partenaires préalablement informés ?), la manière de déployer l'action (lieu de stationnement du véhicule ?), les premiers ressentis (Avons-nous réussi à sensibiliser les personnes ? Que faut-il rapidement réajuster ?)
- A mi-parcours et à la fin de l'action, une évaluation quantitative et qualitative est réalisée. Elle a permis de mettre en évidence :
  - ✓ Le nombre de permanences réalisées
  - ✓ Le nombre de participants à chaque permanence
  - ✓ Le nombre de participants qui ont accepté d'assister au temps 1 et 2 successivement. Le nombre de participants ayant seulement suivi le temps 1 ou temps 2.
  - ✓ Le profil des participants
  - ✓ Le nombre de documents empruntés par les participants
  - ✓ Les centres d'intérêt des participants sur le plan de la santé (thématiques principales des livres les plus empruntés et thématiques les plus fréquemment abordées)
- Afin de grouper ces données, une évaluation globale en septembre 2018 et en décembre, avec mise en place d'indicateurs qualitatifs (profil des participants, intérêt de l'action, repérage de difficultés particulières, orientations effectuées) et d'indicateurs quantitatifs (nombre de personnes présentes à chacune des permanences, nombre d'orientations effectuées) sera

réalisée. A partir de ces résultats globaux nous tenterons de mettre en exergue les besoins repérés en matière de prévention et les actions qu'il conviendrait de poursuivre dans chacune des communes ciblées.

## ✓ Pilote du projet

Association Promotion Autonomie et Santé 82 (APAS 82)

## ✓ Contributeurs

- Les communes qui sont partie prenante du projet
- Les partenaires « santé » des communes

## ✓ Chiffrage de l'action

Le budget de l'action, pour 8 mois de fonctionnement :

- **Le coût de management général de l'action**

Le management est réalisé par la directrice.

En tout, on a prévu **15 heures** de temps salarié => point régulier avec les bénévoles et l'IDE en charge du projet, suivi des évaluations, réalisation du bilan général

Soit un total de coût (brut chargé horaire de **50.81 euros**) de management général de l'action de 50.81 euros x 15 = **762.15 euros**

- **le coût en lien avec les temps de préparation, de communication, de rencontre avec les partenaires, de déploiement et d'évaluation de l'action.**

Pour cette action comprenant le déploiement total de 60 permanences, nous avons prévu la mise à disposition d'un 0.8 ETP infirmier diplômé d'état (121 heures temps mensuel).

Le temps de communication, de rencontre avec les partenaires des communes ciblées mais aussi des communes se situant à proximité des permanences fait partie intégrante du travail à mener en amont du déploiement de l'action mais aussi tout au long du programme.

L'IDE est en charge de réaliser les flyers de communication, les communiqués de presse pour informer le public.

L'IDE est en charge de déployer toutes les permanences. Le temps de déplacement vers les communes, est compris dans le temps budgété.

Enfin, elle a en charge, de réaliser de manière précise les évaluations de l'action à tous les temps de sa mise en place (évaluation individuelle auprès des participants et évaluation globale de l'action).

(23.63 euros/heures X 121 heures) x 9 mois = 25 733.07 euros

- **Le coût lié aux déplacements**

Pour chaque lieu, à partir du logiciel VIAMICHELIN, nous avons calculé les distances A/R à parcourir pour chaque permanence et estimé les frais de Kms et de péage.

- Sainte Juliette = 84 kms – Cout du carburant A/R : 10 euros
- St Nicolas de la Grave = 22 kms - Cout du carburant A/R : 3 euros
- Caylus : 144 kms - Coût du carburant + péage A/R : 25 euros
- Lafrançaise : 38 kms - Coût du carburant A/R : 5 euros
- Montauban : 50 kms - Coût du carburant A/R : 6 euros
- Montech : 30 kms A/R - Coût du carburant A/R : 5 euros
- Moissac : 16 kms - Coût du carburant A/R : 3 euros
- Caussade : 130 kms - Coût du carburant + péage A/R : 22 euros
- Castelsarrasin : 0 Km
- Valence d'Agen : 60 kms - Coût du carburant + péage A/R : 10 euros

Ces frais sont à multiplier par 6 (nombre de déplacements pour chacune des communes)  
Soit un coût total de frais de carburant et de péage de :  $(10+3+25+5+6+5+3+22+10) \times 6$   
= **534 euros**

- **Les coûts liés à l'achat des livres**

Nous possédons déjà 150 livres. Afin de renforcer les choix de lecture, nous avons prévu l'achat d'une trentaine de livres supplémentaires pour un coût global de **600 euros**.

- **Les coûts liés aux collations**

Nous avons prévu l'achat de collation pour un montant de 30 euros pour chaque temps des permanences soit  $30 \text{ euros} \times 27 =$  **810 euros**

### ✓ Coût total de l'action

- **762.15 euros + 25 733.07 + 534 euros + 600 euros + 810 euros = 28 439.22 euros**

**NB :** il est important de noter que la présence des bénévoles sur cette action permet largement de réduire le coût de l'action. Cela évite l'embauche d'une seconde personne pour aider à l'accueil des participants pendant le temps des permanences.

### ✓ Bilan de l'action et perspectives du projet

Entre le mois d'avril 2018 et le mois de décembre 2018, 365 personnes ont bénéficié du service 'En route sur le chemin de la santé ». 80 d'entre elles ont bénéficié du temps de dépistage « fragilité ».

Au regard des besoins que nous avons repérés, nous souhaitons, en 2019, faire évoluer le projet. En ce sens, nous avons présenté, dernièrement, un dossier auprès de l'ARS, en lien avec la pertinence des soins. Par l'intermédiaire de notre service itinérant, nous avons la volonté de mener nos actions de prévention primaire en partenariat avec 7 MSAP du territoire de Tarn et Garonne. De même, les actions de dépistage de la fragilité pourraient être menées en partenariat avec 5 cabinets médicaux. L'idée est de pouvoir renforcer le parcours de soins de la personne et d'inscrire nos actions dans un projet personnalisé avec des objectifs de suivis sur du moyen et long terme. Les 7 MSAP et 5 cabinets médicaux ciblés ont signé une attestation de soutien au projet. Dès lors qu'une réponse favorable sera donnée, le projet pourra être conduit, dans une continuité du projet actuel.

Pour illustrer l'utilité du service, ci-joint le descriptif de trois situations :

#### SITUATION 1

Me T, 63 ans, vient sur une des permanences par curiosité, elle parle rapidement de son intervention chirurgicale prochaine pour une prothèse de hanche. Elle évoque le parcours qui lui a été nécessaire, la visite avec l'anesthésiste... Elle dit être très anxieuse à l'approche de cette intervention, elle vit seule dans un logement qui semble adapté à un retour à domicile rapide si l'intervention ne présente pas de complication. Nous échangeons sur la possibilité de bénéficier d'un service de soins de suite et de réadaptation après l'intervention. Me T formule : « moins je côtoie ces endroits mieux je me porte ».

Nous orientons alors la conversation autour de la prévention en santé primaire et, de manière générale, ce que peut faire une femme de 63 ans pour se maintenir en santé. Nous évoquons ensemble le dépistage du cancer du sein à l'occasion d'octobre rose, Me T n'a pas d'antécédents particuliers à ce titre et profite du dépistage organisé tous les deux ans. Vient ensuite un échange sur la vaccination et les rappels nécessaires comme le tétanos ou la grippe. Nous cherchons à savoir si Mme T est à jour de ses vaccinations. Me T tient alors un discours radical sur les effets nocifs des vaccins. Nous pensons

important de démontrer que nous sommes dans une position d'écoute et de conseils, l'infirmière ne dit pas à la personne ce qu'elle doit faire mais prend la responsabilité de donner une information éclairée. Me T a eu dans son entourage une situation grave qui, à son sens, a fait suite à une vaccination. A ce titre, il est important de comprendre les tenants et aboutissants d'une telle situation pour adopter un comportement responsable.

## SITUATION 2

Mme G, 76ans vit seule, a un chien, profite de notre deuxième temps de permanence pour réaliser un entretien et faire « le point sur sa santé ». Nous procédons à l'auto-questionnaire de FIND, qui permet de définir la personne comme étant « robuste », « fragile » ou « dépendante ». A l'issue de ce questionnaire Mme G est considérée comme « robuste ». L'entretien se poursuit sous la forme d'une démarche de soins, aiguillée par les échelles d'évaluation. Il se trouve que Mme G consomme des benzodiazépines depuis de très nombreuses années, elle évoque alors la perte de son époux dans un accident de voiture. Elle était à ses côtés. Elle verbalise son anxiété.

Elle insiste sur le fait qu'elle vit seule, elle cuisine, n'a pas de mal pour s'approvisionner, son fils l'aide si besoin pour aller faire ses courses. Nous interrogeons l'équilibre alimentaire et nous rendons rapidement compte, que Mme ne mange pas à la hauteur de ses besoins, son IMC est de 21. Elle n'a pas perdu de poids, selon elle, au cours des 3 derniers mois. Elle n'a pas pour habitude de se peser. Me G se pèse au sein du bureau itinérant. Elle constate qu'elle a perdu 2kg par rapport à son poids de référence. Des conseils simples lui sont donnés en se basant sur son repas de la veille avec les ajustements nécessaires pour couvrir ses besoins. La fiche passeport santé est donnée à la personne avec les points clés abordés ensemble qui semblent être compris par Mme G.

## SITUATION 3

Mme V, 32ans et son père 68 ans, sont venus à notre rencontre lors du marché. Mme V a souhaité que son papa puisse évoquer sa santé. Il ne rencontrait pas de problématique particulière. Nous avons cherché à identifier le rapport de Mr V quant à sa santé (visite chez le médecin traitant, bilan sanguin, vaccinations, dépistage cancer colo rectal...). Mr V glisse rapidement sur la situation de santé de son épouse à laquelle il a été découvert un diabète de type 2, à ce jour pas bien équilibré. Mr V et sa fille sont inquiets et semblent être impuissants quant aux outils possibles pouvant influencer l'équilibre du diabète de leur proche. Nous faisons rapidement le lien avec SOPHIA programme mis en place par l'assurance maladie pour les personnes souffrant d'une maladie chronique telle que le diabète.

Un ensemble de documentations qui nous a été délivré par la CPAM a pu leur être remis. Il comporte différents supports (recettes, surveillances nécessaires, équilibre alimentaire...). La fille a aussi fait le choix d'emprunter un livre sur l'indice glycémique pour compléter les informations.